

Tableau de conformité de la flotte

Une ligne par véhicule. Revue deux fois par an.

IMMATRICULATION	SÉRIE	ÂGE DU VÉHICULE	ÂGE MAX APPLICABLE	CHRONO-TACHYGRAPHE	MARQUAGE CONFORME	PROCHAINE ÉCHÉANCE
	1re T · 2e T · TGR · TLS		12 · 12 · 8 · 12 ans	Oui / Non / à vérifier	Affiche ou plaque elliptique	

RAPPEL DES SEUILS

Première affectation : **moins de 5 ans** pour toutes les séries. Exploitation : **moins de 12 ans** pour les autocars, les minicars et les TLS ; **moins de 8 ans** pour les seules voitures de grande remise.

Revue effectuée le _____ Par _____

Calendrier de conformité

La colonne de droite est l'essentiel de cet outil. Elle distingue les obligations opposables des repères de gestion.

ÉCHÉANCE	ACTION	REGISTRE	FAIT
En continu	Conserver les enregistrements 12 mois — six mois au cahier des charges, au moins un an à l'art. 164-1	REPÈRE DE GESTION	☐
En continu	Tenir à bord le jour du contrôle et les 28 jours précédents	\$ OPPOSABLE	☐
Sous 60 jours	Notifier tout changement d'établissement, de responsable légal ou de dénomination aux deux ministères	\$ OPPOSABLE · CAHIER DES CHARGES	☐
Tous les 2 ans	Visite médicale — conducteurs de véhicules affectés au transport en commun de personnes ou de marchandises	\$ OPPOSABLE · ART. 14 LOI 52-05	☐
Tous les 5 ans	Formation continue de 21 h, dans la dernière année de validité de la carte	\$ OPPOSABLE	☐
3 mois avant expiration	Déposer la demande de formation auprès de l'établissement agréé — la carte se renouvelle après la session, elle ne se demande pas	\$ OPPOSABLE · ART. 8 DÉCRET 2-10-314	☐
L'année précédant l'expiration	Déposer la demande de renouvellement de l'agrément (7 ans)	\$ OPPOSABLE	☐
Chaque trimestre	Contrôler l'archivage des enregistrements, véhicule par véhicule	REPÈRE DE GESTION	☐
Deux fois par an	Mettre à jour le tableau de flotte (outil 2)	REPÈRE DE GESTION	☐
Chaque automne	Programmer les formations continues de l'année suivante hors haute saison	REPÈRE DE GESTION	☐

Responsable nommé de ce calendrier _____ Année _____

RÉFÉRENCES — À RENSEIGNER POUR CHAQUE ÉCHÉANCE COCHÉE

Source officielle et version _____ Article ou annexe _____

Preuve jointe _____ Vérifié par _____ Le _____